

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 25 JANVIER 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le mardi 25 janvier 2023 à 12h sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et la conseillère suivants,

Louis Véronneau  
Jean-Daniel Scheurer (Arrivé à 12h09)  
Pierre Grandmont  
François Tessier  
Mathieu Biron Coderre

Est absente madame Céline Jutras.

**23-01-29      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller François Tessier  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉE

**23-01-30      Mandat – Caractérisation, rapport et registre d'amiante – Bâtiments municipaux**

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE MANDATER SOLU TEST INC., afin d'effectuer la caractérisation du Parc immobilier de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire au coût et conditions de l'offre de service, reçue en date du 19 janvier 2023.

ADOPTÉE

**23-01-31      Mandat – Caractérisation, rapport et registre d'amiante – Église**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Biron Coderre  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE MANDATER SOLU TEST INC., afin d'effectuer la caractérisation complète de l'église de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire au coût et conditions de l'offre de service, reçue en date du 19 janvier 2023.

ADOPTÉE

**23-01-32      Mandat – Notaire – Vente et transfert partie de rue Cournoyer**

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE MANDATER** un notaire afin de procéder à la vente et au transfert des parties de la rue Cournoyer représentées par les lots 5 020 219, 5 783 228 à madame Sandra Grothé et le lot 5 783 229 à Ferme G.C.K. Martel S.E.N.C.;

**QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

**23-01-33      Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Biron Coderre  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 12h14.

\_\_\_\_\_  
Benoît Yergeau, maire

\_\_\_\_\_  
Annick Vincent, d.g./sec.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 23-01-30, 23-01-31 et 23-01-32.

\_\_\_\_\_  
Annick Vincent, d.g./sec.-trés.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Benoît Yergeau, maire